

22  
n° département

PLEUDANIEL  
commune



Village  
adresse ou lieu-dit

Lannion  
arrondissement

Lézardrieux  
canton

VILLAGE  
dénomination et titre de l'œuvre

31.01  
matricule

1100004659

Repérage

Carte I.G.N.	échelle : 1/25000e	feuille : Pontrieux 1-2	Lambert : zone 1 x 0 : 197,46
			Y N : 133,46
Cadastré	année :	section :	parcelle :
	année : 1952	section : B1	parcelle : YS : 133,10

Propriétaire : privé

Dénomination actuelle : /

Protection M.H. : /

Etat de conservation : /

Dossier établi le : Mai 1977

par TOSKER/DOUARD

revu le :

par

Situation et Composition d'ensemble : Composé de l'église, (voir dossier) du presbytère à l'Ouest et de maisons de type semi-rural, le village s'organise sur la petite place centrale au Sud de l'église, formée par le croisement de la R.N. 787 et la C.D. 33 et le long de ces deux routes. Construction mitoyennes à parcelles larges et peu allongées.

Inscriptions : 1762 (p. 681) - 1763 (p. 705) - 1784 (p. 703) - 1798 (Maison 1)  
1808 (ferme 2) - 1823 (p. 624) - 1828 (p. 734) - 1829 (p. 626)  
1833 (p. 712) - 1848 (p. 675) - 1866 (p. 711) - 1868 (p. 722)  
1875 (p. 669) - 1887 (p. 670).

Conclusions et Datations : les dates relevées reflètent assez fidèlement les périodes de construction du bourg : fin XVIII<sup>e</sup>, construction au Sud de l'église sur la C.V. n°2, (ce qui est visible sur le cadastre ancien). XIX<sup>e</sup> siècle, construction le long de la R.N. 787.

Nord de l'église : développement au XX<sup>e</sup> siècle.

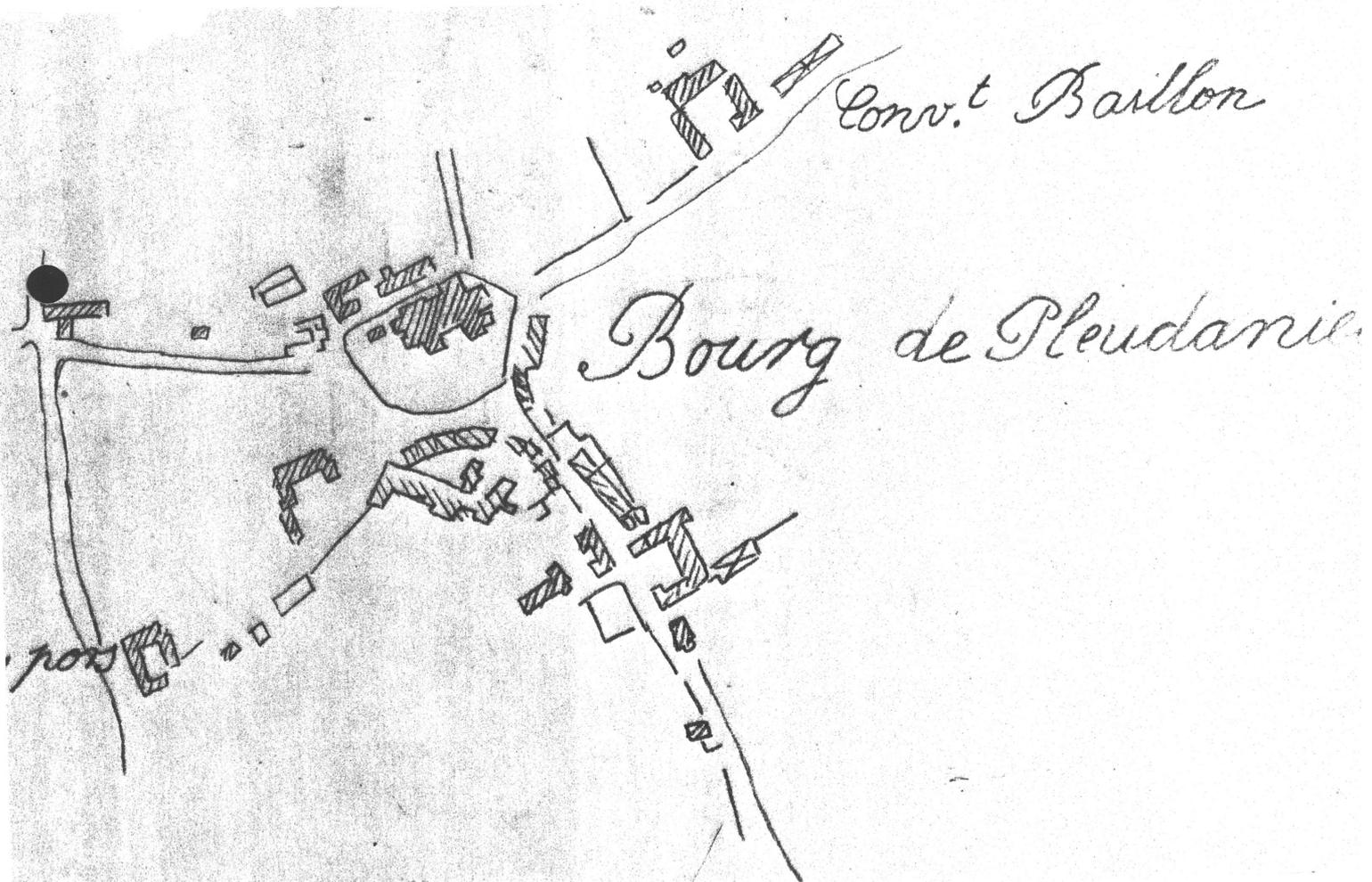
Doc. 1 - Extrait du cadastre ancien.

Fig. 1 - Alignement, R.N. 787 ..... 77.22.673 X  
Fig. 2 - Presbytère ..... 77.22.669 X  
Fig. 3 - Maison (p. 734) ..... 77.22.672 X

Village

Extrait de cadastre ancien -sans date-  
(vers 1840)

Doc. 1



PLEUDANTEL 22

VILLAGE

Alignement, R.N. N° 787  
Vue prise d'Est en Ouest

Cliché ARTUR

77.22.673 X



PLEUDANIEL 22

VILLAGE - Presbytère

Élévation Nord-Est

Cliché ARTUR

77.22.669 X



VILLAGE

Maison, parcelle 34 - Elévation Sud

Cliché ARTUR

77.22.672 X

